



**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 10 février 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir – Phase 2B**

**Notre dossier : 312-00669**

**Dossier Régie : R-3867-2013**

---

Chère consœur,

Conformément au calendrier procédural fixé par la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») dans le cadre de la phase 2B du dossier mentionné en objet<sup>1</sup>, Énergir doit déposer ses réponses aux demandes de renseignements au plus tard le 19 février 2021 à midi.

Les équipes d'Énergir tentent actuellement de répondre aux nombreuses questions (plus de 230) qui lui ont été transmises à ce jour, et ce, dans un contexte où elles doivent également se préparer pour la tenue de la séance de travail du 24 février prochain. Or, malgré tous les efforts déployés, Énergir souhaite informer la Régie qu'elle ne sera pas en mesure de respecter le délai fixé par la Régie pour l'ensemble des demandes de renseignements. Par conséquent, Énergir tentera de répondre à un maximum de demandes de renseignements pour un premier dépôt le 19 février 2021 tout en priorisant les questions de la Régie et d'Elenchus.

Énergir demande donc à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire afin de répondre aux demandes de renseignements restantes, soit **jusqu'au 5 mars prochain**.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb

---

<sup>1</sup> D-2021-003, paragr. 77.